

Barème d'honoraires TTC, agence ORPI ESPACE IMMOBILIER / Applicable au 01/06/16 - TVA 20 %

TRANSACTION :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
< 59 999 €	4800 €
60 000 € - 119 999 €	8 %
120 000 € - 199 999 €	7,5 %
200 000 € - 299 999 €	7 %
> 300 000 €	6,5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Avis de valeur : 150 € TTC

Honoraires LOCATION habitation :

Visites, constitution du dossier, rédaction du contrat de location et état des lieux d'entrée =
1 mois de loyer hors charges pour le bailleur / 1 mois de loyer hors charges pour le locataire

Dans la limite de 11 €/m². Honoraire entremise : 90 € (à la charge du bailleur)

**(Soit 8 €/m² : visites, constitution dossier, rédaction bail + 3€/m² : état des lieux d'entrée)*

Honoraires LOCATION professionnelles : 2 mois de loyer hors charges à la charge du preneur

ORPI ESPACE IMMOBILIER – 10 Cours St Georges – 24 000 Périgueux Tél : 05.53.46.53.53 – espaceimmobilier@orpi.com

Agence ESPACE IMMOBILIER

10, cours Saint Georges

24000 PERIGUEUX

Tél. 05 53 46 53 53

E-mail : espaceimmobilier@orpi.com

www.orpi.com/espaceimmobilier.com

BAREME DE GESTION LOCATIVE A VOUS DE CHOISIR !

SERVICES	HONORAIRES DE GESTION			Taux de TVA en vigueur : 20%	coût hors forfait TTC
	PACK INITIAL	PACK ZEN	PACK INTEGRAL		
En % TTC de l'encaissement (quittancement mensuel)	7,00 % TTC	8,00 % TTC	10,50 % TTC		
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓	✓		
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocation	✓	✓	✓		
Délivrance des quittances et reçus	✓	✓	✓		
Lettre de rappel et 1er relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	✓	✓	✓		
Révision des loyers	✓	✓	✓		
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	✓	✓	✓		
Réalisation de l'état des lieux de sortie	✓	✓	✓		
Restitution du dépôt de garantie	✓	✓	✓		
Gestion des provisions pour charges	✓	✓	✓		
Tenue de la comptabilité propriétaire	✓	✓	✓		
Versement par virement mensuel des fonds perçus	✓	✓	✓		
Reditition mensuelle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/112)	✓	✓	✓		
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	✓	✓	✓		
Frais administratifs (envoi recommandés et courrier standard)					Forfait: 2,80 € / mois
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	✓	✓	✓		
Demande de devis pour travaux et réparations urgentes ≤ 250 €		✓	✓		36 € TTC/ intervention
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers		✓	✓		53€ TTC
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsion (frais d'huissier + frais de justice à la charge du propriétaire)		✓	✓		90 € TTC
Assurances loyers impayés et dégradation immobilière			✓		
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle					49 € TTC/l'heure
Gestion technique d'entretien courant (au-dessus du plafond fixé dans le mandat et inférieur à 1 500 € TTC) : Devis, demande d'accord au propriétaire, ordre et intervention, suivi et contrôle (visite)					90 € TTC 1er devis + 36 € TTC/devis supplémentaire

N° ORIAS : 16 00 1350